

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté portant autorisation de stérilisation d'œufs de goélands argentés, bruns et marins sur la commune des Sables d'Olonne.

Ce projet d'arrêté fait suite à une demande d'autorisation visée en objet portant sur la stérilisation d'œufs de goélands argentés, brun et marin sur la commune des Sables d'Olonne dans le cadre de la réduction des nuisances importantes occasionnées à la santé et à la salubrité publique par les goélands argentés, brun et marin.

Ce projet d'arrêté est conforme à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 fixant les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations à la destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées par le Préfet.

L'analyse de l'état initial de la faune et de la flore a permis d'identifier de manière satisfaisante les espèces protégées de Goélands devant faire l'objet d'une demande de dérogation pour la stérilisation d'œufs déposée par la commune des Sables d'Olonne.

Ce projet d'arrêté prévoit, dans le cadre du protocole "goélands urbains", d'autoriser la commune de la Tranche sur Mer à stériliser 3500 œufs de goélands argentés, 250 œufs de goélands bruns et 150 œufs de goélands marins.